



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 23 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 6

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Christine MARTIN	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Stéphanie MODDE
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Marien LOVICH	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Kildine BATAILLE	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Madame Delphine BLAYA	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Philippe THIRION
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET	Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Céline RENAUD	Monsieur Pierre PRIBETICH

### Membres absents :

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN  
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN  
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER  
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY  
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Monsieur Georges MEZUI  
Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

---

## **OBJET : CULTURE**

### **Partenariat avec la Bibliothèque Nationale de France (BnF) – Convention quinquennale à renouveler**

Par délibération du 23 septembre 2019, la Ville de Dijon a validé une convention quinquennale de partenariat avec la Bibliothèque Nationale de France, qui vient à échéance le 31 décembre 2024 et peut être reconduite via une nouvelle convention de 2025 à 2029.

La bibliothèque nationale de France (BnF) a pour mission de collecter, cataloguer, conserver et enrichir le patrimoine national et d'assurer l'accès du plus grand nombre à ces collections. Propriétaire de collections d'intérêt national, la Bibliothèque municipale de Dijon coopère avec la BnF depuis plusieurs décennies afin de mettre en valeur ce patrimoine documentaire.

Cette coopération, en tant que pôle associé de la BnF, se décline de différentes façons :

- signalement des documents et des fonds de la bibliothèque dans les outils collectifs gérés par la BnF (Catalogue collectif de France) ;
- valorisation numérique des collections patrimoniales qui se décline notamment via l'intégration de fichiers numériques dans la bibliothèque numérique nationale Gallica ;
- collecte, signalement, conservation et communication des documents déposés au titre du Dépôt Légal Imprimeur ; cette mission patrimoniale nationale est confiée à la bibliothèque municipale de Dijon pour quatre départements : Côte d'Or, Nièvre, Saône et Loire et Yonne ;
- conduite de projets scientifiques et culturels susceptibles d'accompagner de façon pertinente les actions ci-dessus.

Parallèlement à ces contributions de la Bibliothèque municipale de Dijon, la BnF propose, à titre gracieux, des formations spécifiques, mobilise son expertise sur des questions techniques (restauration de documents, détermination de valeurs d'assurances...) et apporte son concours financier à certaines opérations sur demande du pôle associé.

#### **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention, à conclure entre la Ville et la Bibliothèque nationale de France, annexée au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser**, en fonction des projets qui seront retenus à solliciter auprès de la BnF, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées ;
- **d'autoriser** à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN      POUR : 59                              ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                            NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 6 PROCURATION(S)